TOURCOING

Une partie des laines volées, la semaine dernière, dans les magasins de M. Eloy-Duvillier à Roubaix, a été retrouvée chez un teinturier de cette ville et reconnue par son propriétaire. Une enquête a été ouverte à propos de cette affaire dont nous reparlerons.

Les négociants en laines de Roubaix-Tourcoing, sur l'invitation qui leur avait été adressée par les courtiers-jurés, étaient réunis, en assez grand nombre, jeudi après-midi, dans la salle des ventes rue Neuve-de-Roubaix. L'objet de cette réunion était l'étude des marchés à terme, question qui intéresse au dernier chef le commerce des deux villes.

Le bureau était composé des courtiers-jurés, sous la présidence de M. Emile Destombes. Avaient pris place à ses côtés MM. Defrenne, Deschenaux, H. Grau, Roussel et Lapersonne.

M. Destombes a exposé que, devant la situation faite au marché local par la récente création à Anvers et au Havre des opérations à terme, il y avait lieu de prendre certaines mesures pour sauvegarder les intérêts du commerce de Roubaix-Tourcoing. Il a proposé de soumettre l'étude de la question à une commission qui serait formée de notables négociants des deux villes.

M. Henri Grau a développé la même idée : « Les » marchés à terme sont mal vus ici, a-t-il dit, » mais il faut admettre ce qu'on ne peut empê- » cher. Nous voulons voir si nous ne pouvons pas » faire ici ce qui se fait ailleurs... »

M. Jules Masurel, de Roubaix, qui se trouvait dans l'assistance, a pris ensuite la paroles et a dit que plusieurs négociants, réunis chez M. Floris Lorthiois, ont émis l'avis qu'il y avait lieu de créer ici une chambre syndicale et une caisse de liquidation dans le genre de celles qui fonctionnent à Anvers. M. Masurel se rallie néanmoins à la proposition émise par M. Destombes de charger une commission de l'étude de cette question.

Après un échange d'observations l'assemblée a nommé une commission de 14 membres dont 7 de Roubaix : MM. Jules Masurel, Wattinne-Bossut, Wenz, Emile Requillart, Mathon-Bertrand, Julien Lefebvre et un banquier, et 7 de Tourcoing : MM. J.-B. Desurmont, Floris Lorthiois, Anselme Dewavrin, Henri Cauliez, François Masurel, Alphonse Six et Joire, banquier.

Nous avons donné de cette réunion le compte-rendu le plus exact possible, nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur la question qui l'avait provoquée, dès que la commission spéciale se sera prononcée.

Les électeurs au tribunal de commerce sont convoqués pour le dimanche 29 janvier courant à l'effet de procéder à l'élection d'un juge-suppléant, en remplacement de M. Edouard Six, premier juge-titulaire.

Une tentative d'incendie. — Des malfaiteurs ont essayé dans la nuit de mercredi à jeudi, de mettre le feu chez Mme Nys, rue Chanzy. Ils avaient enduit de pétrole la porte de l'habitation de Mme Nys et la porte cochère d'une remise occupée par M. Leurent, ils avaient aussi imbibé un sac de toile placé à l'intérieur et qu'ils avaient pu atteindre grâce à une échancrure à la partie inférieure de la porte.

Ils ont essayé vainement d'enflammer ces objets : peut-être ont-ils été dérangés par un passant attardé.

Jeudi matin, le domestique de la maison trouva des débris de paille à demi calcinés et un certain nombre d'allumettes. On n'a aucun indice sur les auteurs de cette tentative criminelle.

Accidents de fabrique. — Hier vers midi, une ouvrière de la filature de MM. Masurel fils, rue de Wailly, Célina Vanfletren, soigneuse, âgée de 16 ans, a eu le bras droit pris dans un gill-box et fracturé en deux endroits, avec déchirement des muscles.

Après avoir reçu les premiers soins de MM. les docteurs Catteau et Fichaux, la blessée a été transportée à son domicile rue de la Blanche-Porte.

— Un autre accident s'est produit dans la filature de MM. Tiberghien frères, rue de l'Alma. Jean-Baptiste Desmettre, ouvrier fileur, en graissant la tête de son métier a été blessé à la main droite. Les premières phalanges de trois doigts ont été coupées par des engrenages.

Les premiers soins ont été donnés par M. le docteur Catteau et le blessé a pu regagner son domicile rue Saint-Joseph.

Un enfant de 4 ans, Gustave Deltombe, en traversant mercredi après-midi la chaussée de la rue du Cimbale, a été renversé par une voiture dont l'une des roues l'a blessé au côté gauche de la figure. M. le docteur Brunet qui lui a donné des soins ne croit pas la blessure sérieuse.

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'imprimés de tous genres : têtes de lettres, factures, memorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LILLE

Conseil départemental de l'enseignement primaire. — Comme nous l'avions annoncé, par suite du décès de M. Vaoberten, les instituteurs privés laïques du Nord avaient à élire un membre au conseil départemental de l'enseignement primaire.

Le dépouillement du scrutin a eu lieu lundi matin, à dix heures, dans une des salles de la préfecture, sous la présidence de M. Pichon, secrétaire général.

Aucun de ceux pour lesquels les instituteurs avaient voté n'ayant obtenu la majorité (51 voix sur 112 votants), il y aura lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Noces d'argent. — Une cérémonie intéressante a eu lieu mardi à Wazemmes-Lille. M. Prévost-Chery, prote d'imprimerie, et sa femme, ont fêté le vingt-cinquième anniversaire de leur union.

Un déserteur. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la disparition d'un maréchal des logis du 20e régiment d'artillerie, Lucien Aubry, qui avait quitté brusquement Lille où il était en congé et qu'on croyait tombé accidentellement dans le canal de la Deûle.

Aubry avait tout simplement désarté : il était en garnison à Poitiers et devait comparaître devant le conseil de guerre pour faux en écritures. Jugé par contumace, il fut condamné à cinq ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à cinq ans d'interdiction de séjour : il vient d'être arrêté en Belgique et remis aux autorités françaises à Blanc-Misseron.

Attaque nocturne. — Dans la nuit du 26 au 27 décembre dernier, un habitant de Wazemmes était assailli square Roault, par cinq jeunes malfaiteurs qui, après l'avoir roué de coups lui enlevèrent son porte-monnaie. Quatre des agresseurs furent arrêtés quelques jours plus tard par les agents du service de la sûreté ; ce sont : Emile Obrecht, Auguste Jouin, Dhaeles Delemne et Zéhir Coupy, jeunes gens de 18 à 20 ans. Leur complice, Jules Serrure, âgé de 19 ans, vient d'être retrouvé par la police de sûreté : il a été conduit mercredi matin à la maison d'arrêt, et les cinq coupables comparaîtront devant le tribunal correctionnel.

CONCERTS ET SPECTACLES

Voici le programme de la représentation qui sera donnée samedi prochain à l'Hippodrome par le *Cirque d'Amateurs* au profit des vieillards et des ouvriers nécessiteux.

Première partie : Ouverture ; 1. Bataude ; 2. Jeu de la rose ; 3. Mort et vivant ; 4. Travail de panneaux ; 5. Intermède par les clowns ; 6. Anes dressés en liberté ; 7. Barre fixe ; 8. Haute école ; 9. Intermède ; 10. Manœuvre par huit cavaliers. — Entr'acte.

Deuxième partie : Ouverture ; 1. Trapèze volant ; 2. Le géant chinois Mé-Ke-Té-Ho, présenté par Barnum ; 3. Saïd, étalon syrien, Bébé, chevaux présentés en liberté ; 4. Le pompier vigoureux ; 5. Les deux tandems. — Entr'acte. — Pantomime.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 18 janvier 1888.

Présidence de M. Hedde

Vol. — Le tribunal condamne à la correction jusqu'à vingt ans Léon Bocq, jeune gamin qui a dérobé cinq paires de pantoufles à l'étalage de M. Vandenbosch, demeurant à Roubaix, rue de l'Ommelet.

MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 18 janvier 1888

Présidence de M. Parenty.

La propriété foncière. — Une maison sise à Roubaix, rue du Vivier n° 1 est mise à prix 2,500 fr, et adjugée à M. Godron au prix de l'adjudication.

Une maison sise à Roubaix, rue Pellart n° 93 est mise à prix 5,000 francs et adjugée 10,500 à M. Bulteau.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 18 janvier 1888

ARRÊT

La première Chambre de la cour a rendu son arrêt dans l'affaire Vaissier frères contre Dubois-Crépy, dont nous avons rendu-compte.

Elle réforme le jugement du tribunal civil de Lille, du 13 juin dernier.

Elle décide, en effet, que la marque « *Aux Armes du Congo* » était une imitation illicite des celle « *Aux Princes du Congo* », M. Dubois-Crépy, de Mons, s'est servi de la première au préjudice de MM. Vaissier frères. Sans doute, le dépôt par lui, de sa marque, a eu lieu, en Belgique, avant celui de MM. Vaissier dans ce pays ; mais, d'un autre côté, la cour estime que ceux-ci avaient fait avant lui, en Belgique, un usage suffisant du mot « Congo » pour leur donner, vis-a-vis de lui, le droit du premier occupant ;

En conséquence, elle condamne aux frais d'appel, pour tous dommages-intérêts, ceux de première instance ayant été mis intégralement par le jugement, à la charge de M. Oscar Ducrocq, le coiffeur de Lille qui se trouvait en cause devant le premier degré de juridiction.

Il résulte de l'arrêt que 1° les questions relatives aux marques de fabrique *non déposées* sont, entre commerçants, de la compétence des tribunaux de commerce. L'action eut donc dû régulièrement être soumise à la juridiction consulaire ; — 2° En Belgique, comme en France, la marque de fabrique appartient, en propriété, au premier occupant, indépendamment du dépôt. Son propriétaire peut, sans l'avoir déposée, se pourvoir *au civil*, à fin de dommages-intérêts.

NORD

L'élection législative du Nord. — Dans sa séance de mardi, la Chambre a validé l'élection de MM. Pierre Legrand et Maxime Lecomte.

Voici le rapport présenté à ce sujet par M. Creuzet, député de la Vienne, au nom du 2e bureau :

Département du Nord. — Les élections législatives du 27 novembre 1887, ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits	356.918
Votants	275.713
Bulletins blancs et nuls à déduire	3.072
Suffrages exprimés	272.461
Majorité absolue	136.321

Ont obtenu :

MM. Legrand (Pierre)	146.995 voix
Lecomte (Maxime-Emmanuel)	146.128 »

MM. Legrand et Lecomte ont été proclamés députés, comme ayant réunis un nombre de voix au moins egal à la majorité absolue, des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

MM. Legrand et Lecomte réunissent les conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Il ressort de ce rapport que M. Pierre Legrand, n'a obtenu que 10,674 voix de plus que la majorité absolue et M. Maxime Lecomte 9 807 voix.

On remarquera d'autre part que le chiffre des abstentions s'est élevé à 84,277.

La prison de Douai. — « Pour une prison » gaie, c'est une prison gaie » comme dit nous ne savons plus quel personnage de ce charmant *Réveillon* que vient de reprendre le Palais Royal.

Elle a, dans tout le ressort de la Cour d'appel, une réputation extraordinaire.

Pour tous les escrocs, voleurs, filous, faussaires, assassins de la région, c'est un Eden, un paradis terrestre, une terre promise.

La nourriture est saine, abondante, variée, émaillée de « *douceurs* ».

Les lits sont moelleux et chauds.

Une bibliothèque offre aux hommes d'imagination, aux penseurs, aux poètes, des éléments de choix, des consolations précieuses.

L'air est pur et largement distribué.

Nul bruit incommode ne vient arracher les heureux prisonniers, le jour, à leurs méditations, la nuit, à leur repos.

Une Commission toute paternelle, profondément pénétrée du sentimentalisme humanitaire actuellement à la mode, veille avec sollicitude sur le bien-être des intéressants captifs, s'enquiert de leurs besoins, sollicite leurs réclamations, se fait un plaisir même de les prévenir.

Bref, quand tant de braves gens souffrent, par cette dure saison, eux, leurs femmes et leurs enfants, du froid et de la faim, — nos estimables escrocs et nos honorables filous trouvent, dans l'établissement de la place St-Vaast, bon souper et bon gîte.... en attendant.... le reste.

Aussi est-ce à qui s'y fera loger.

C'est une vogue inouïe !

De Dunkerque et d'Avesnes, de Boulogne et d'Arras, de Bailleul et de Maubeuge, des quatre points cardinaux, tous les malandrins de la contrée accourent en foule vers ses murailles bénies.

Pour huit jours de prison prononcés à Dunkerque, on interjette appel, afin de goûter à ses douceurs, — et sauf à se désister à l'audience. C'est une marée montante, un mascaret, qui finira, si l'on n'y prend garde, par submerger l'édifice.

Et pour aider à ce succès flatteur, l'Administration, dans sa mansuétude, a grand soin d'y faire venir à Douai *en chemin de fer* tous les coquins des deux départements. Il ne faut pas fatiguer ces hommes, qui sont nos frères ! Les honnêtes ouvriers sans travail cherchent de l'ouvrage à pied, par les chemins les plus fangeux, sous le ciel noir, par la bise glaciale. Les gredins viennent à Saint-Vaast dans de bons compartiments de troisième classe *chauffés*. C'est, paraît-il, dans l'ordre.

Quand finira cette mauvaise, cette scandaleuse plaisanterie ? Il est temps qu'elle cesse. Il est temps qu'on emploie au profit des braves gens les sommes considérables que l'on gaspille ainsi pour la plus grande joie des gredins. Il est temps que l'on remette les choses à leur place, et que pour les prisonniers, la prison redevienne... une prison.

Fenain. — Encore une victime des armes à feu. Le dimanche 15, vers midi, la demoiselle Leblond Philomène, âgée de 19 ans, se rendit chez le nommé Pavin Damas, âgé de 29 ans, verrier, demeurant rue des Châteaux, pour y recevoir les quelques journées qui lui étaient dues.

Damas était occupé à nettoyer un pistolet qu'il tenait dans la main gauche, Philomène Leblond s'arrêta à un mètre de Damas. L'une vint à celui-ci de diriger son arme contre la jeune fille. Elle s'écria : « Vous n'allez pas me tuer ? » Damas répondit : « Je ne vous tuerai pas. » Au même instant Philomène Leblond recevait dans l'œil droit toute la charge de poudre dont le pistolet était chargé.

M. Dransart, docteur à Somain, qui a donné ses soins à la victime, a déclaré que l'œil n'est point perdu, mais qu'il y a des lésions graves, capables d'entraîner ultérieurement la perte des fonctions visuelles.

Outre la blessure à l'œil qui est fermé, Philomène Leblond a la joue droite couverte de trous produits par la poudre.

Le pistolet a été déposé au greffe pour servir de pièce à conviction.

Maubeuge. — La responsabilité de l'accident arrivé récemment en gare de Maubeuge remonterait, suivant la *Frontière*, aux mécaniciens de l'express.

En effet, ce train était précédé de deux minutes seulement par le train de Valenciennes, qui avait vingt minutes de retard. A l'arrivée à Sous-le-Bois du train express, les mécaniciens (ils étaient deux sur la machine, dont un chef mécanicien de Paris) auraient dû déjà ralentir leur machine, en voyant le sémaphore fermé et se rendre maîtres de leur vitesse.

Arrivés au sémaphore, au-dessus du pont de la Sambre, qui lui aussi était bloqué, nos deux mécaniciens devaient s'arrêter et attendre des ordres avant de s'engager dans l'aiguille qui n'était pas faite, puisque le poste central avait mis son levier à l'arrêt et fait clancher le désengageur de la cabine Saxby. De plus, le disque à pétards ne doit jamais être franchi fermé, et les mécaniciens n'en ont pas tenu compte ; ils ne devaient pas ignorer que la voie n'était pas libre, et qu'une collision devenait probable.

Les débats de cette affaire auront lieu sous peu à Avesnes.

Il est question de fortes indemnités, réclamées à la compagnie.

Mme Desprez se trouve encore au buffet de Maubeuge, son état ne permet pas de la transporter dans sa famille, à Soire-sur-Sambre ; pourtant le docteur Bocquet espère que la convalescence ne se fera pas attendre.

Triste coïncidence, le père de Mme Desprez vient de mourir ces jours derniers.

Dunkerque — *Le naufrage de l'Eyriaud des Vergnes.* — On écrit de Cette que le steamer français *Eyriaud des Vergnes* de Dunkerque, qui s'est échoué, en sortant de Cette, est complètement à sec. Le renflouement est jugé impossible, vu le mauvais temps qui règne depuis l'accident. Un télégramme reçu hier soir, nous informe que l'*Eyriaud des Vergnes* est crevé.

Accident de chemin de fer. — Un terrible accident s'est produit dimanche, vers sept heures du soir, à Bachant, au lieu dit la *Guillotine*. Un jeune homme de 21 ans, Jules Ronval, ouvrier à la fabrique d'ustensiles de ménage d'Aulnoye était allé avec des camarades faire quelques emplettes à Maubeuge. En revenant par le train qui arrive à Aulnoye à 7 h. 50 du soir, Ronval voulut, pour gagner un peu de temps, descendre à la Guillotine où il n'y a pas de point d'arrêt. Il ouvrit la portière de son wagon et se jeta sur la voie : il tomba si malheureusement qu'il se fractura le crâne — et succomba lundi matin vers huit heures. Le malheureux s'était marié il y a six mois à peine.

PAS-DE-CALAIS

Le général Delebecque. — Le général Delebecque, qui, on se le rappelle, commandait l'une des colonnes du corps expéditionnaire de Tunisie, est en ce moment dans notre région. Le général est descendu à Arras chez un de ses parents.

Le crime du Rang-du-Flier. — Un garde-particulier, Augustin Grégoire, a retrouvé ces jours derniers, dans un fossé, au lieu dit le Pâtis Vert, une petite bourse et un porte-monnaie ayant appartenu aux époux Flasque. L'un et l'autre étaient vides. Ces deux objets ont été remis au parquet pour servir de pièces à conviction.

BELGIQUE

La session parlementaire, qui s'est rouverte hier, sera fertile en incidents et en orages. Plusieurs interpellations politiques sont annoncées. Les plus intéressantes, sans contredit, seront celles qui visent M. de Malander, le célèbre bourgmestre de Renaix et député d'Audenarde.

On parle aussi d'une interpellation sur les espions allemands, qui pullulent en ce moment en Belgique. La question présente un intérêt exceptionnel, à raison des travaux de fortifications qui sont très activement poussés sur la Meuse. Depuis quelques mois, on a pu remarquer de fréquents arrivages de « touristes » allemands dans la vallée de la Meuse ; janvier n'est pas précisément la saison des voyages d'agrément dans nos régions. Aussi présume-t-on que ces « touristes » travaillent bel et bien pour le roi de Prusse — ce qui est parfois, contrairement au proverbe, pas mal lucratif.

Les chambres s'occuperont enfin de la discussion des divers budgets. Ceux-ci votés, il faudra aborder les lois ouvrières en retard, et aussi les réformes électorales projetées. A la veille des élections générales de juin 1888, ceci est une très grosse affaire ; aussi dit-on M. Bernaert hésitant. On a en effet remarqué en Belgique que les lois électorales tournaient toujours contre le parti qui les avaient élaborées : tour à tour, les lois électorales catholiques hissaient les libéraux au pouvoir, tandis que les lois libérales faisaient pencher la balance du côté « conservateur ». Si singulier qu'il paraisse à première vue, le fait est d'une rigoureuse exactitude. Disons enfin, qu'il n'est nullement question, comme on l'a prétendu, d'un nouveau projet de loi sur le service personnel.

Chambre des représentants. — Le gouvernement a déposé un projet de caisse de pensions pour les veuves et orphelins des gendarmes.

M. Woeste, appuyé par beaucoup de collègues, a reclamé d'excellentes mesures en faveur des gendarmes. Sur quoi, le budget de la gendarmerie a été voté.

M. Coremans a très vivement insisté pour que le projet sur l'emploi de la langue flamande devant les tribunaux soit certainement discuté avant la fin de cette session.

M. François Coppée, membre de l'Académie française, a séjourné mardi à Bruxelles.

Le duc d'Aumale l'avait invité à un déjeuner donné en son honneur, auquel assistaient également plusieurs personnalités du monde bruxellois. M. Coppée a quitté Bruxelles à 2 h. 40, se rendant à Amsterdam, où il doit donner une conférence ; mais il reviendra dans quelques jours à Bruxelles.

2 mineurs tués, 5 blessés, à Quaregnon. — Un effroyable accident vient de frapper la population minière. Huit ouvriers houilleurs travaillant au puits du *Gallier*, étaient occupés à abattre du charbon dans une taille qui venait d'être établie, lorsqu'un éboulement est survenu et a enseveli tous ces malheureux.

On organisa immédiatement les travaux de sauvetage et on parvint à les dégager. Deux mineurs étaient morts, le père et le fils, trois autres, sont grièvement blessés. On désespère même de les sauver.

Quant aux trois autres ouvriers, ils sont moins gravement atteints.

Un assassinat à Ostende. — Une dispute qui s'était engagée la nuit dernière dans un café de la ville s'est terminée par un émouvant assassinat.

Le sieur Victor Cremers a tiré un coup de revolver à bout portant, sur Jacques Deweerdt, qui est mort quelque temps après des suites de ses blessures.

Cremers a été conduit à Bruges ; au départ de la gare, l'assassin a été hué par la foule ; la gendarmerie a dû intervenir ; la populace était très excitée et ne se serait laissé enlevé le criminel.

Tournai. — Hier, un terrible accident s'est produit à Tournai. Un jeune homme qui, par suite de son imprudence, avait roulé sous les roues d'un chariot, a eu la tête broyée. Transporté en toute hâte à la pharmacie Breda, il n'a pas tardé à expirer.

Mons. — Les ouvriers du charbonnage des « Seize Actions » à Pâturages, se sont inopinement mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaire.

Anvers. — Le steamer *Sachel*, de la Nordeutsche Line, parti mardi pour la Chine, en quittant le port, a abordé le steamer *Pennlant*, de la Red Star Line, auquel il a enfoncé une plaque au-dessus de la ligne de flottaison.

Plus tard, à la hauteur de la Pipe de Tabac, le *Sachel* a abordé un bateau d'intérieur chargé de sucre.

Ce bateau a immédiatement sombré ; les quatre hommes d'équipage ont été sauvés.

On dit que le *Sachel*, qui se trouve encore en ce moment sur le fleuve, a eu son hélice détachée.

Les dégâts occasionnés au *Pennlant* et au bateau d'intérieur sont évalués à 200,000 fr.

ETAT-CIVIL *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 janvier.* Henri Vansingle, rue Watt. — Thérèse Libouton, rue des Arts, 120. — Charles Duhayon, rue des Longues-Haies, 152 — Louise Engels, rue Bernard, cour Charlemagne, 7. — Auguste Plante, rue de la Providence, 14. — Rachel Vanderherten, quai de Wattrelos cour Delattre, 2. — César Petyt, Hôtel Dieu. — Joseph Deveerman, Hôtel-Dieu — Jules Muylle, rue Desaix, cour Bogaert, 3. — Ade ine Desbarbieux, rue Malpaquet, cour Faccon, 7. — *Déclarations de décès du 18 janvier.* — Arthur Desmet, 3 ans, rue Cordean, 17. — Elise Merlin, 62 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Govaere. — Valentine Loysseaux, 1 an, rue des Fondeurs, cour Vienne. — Louis Kantz, 10 mois, rue de Lannoy, fort Despret, 23 — Amélie Boyyn, 66 ans, marchande épicière, rue du Fontenoy, 198 — Principe, présenté sans vie, rue de Naples, 56. — Anna Vandenboogaerde, 1 an, Hôtel-Dieu. — Henri Waelles, 18 jours, rue du Fontenoy, 65 — Clara Deschamps, 52 ans, ménagère, rue Sainte-Elisabeth prolongée, 17 — Isidore Deprate, 73 ans, domestique, rue de Toulouse, 17.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 17 janvier.* — Célina Debouvrie, rue du Chêne-Houpline. — Zulma Tiberghien, rue Vandevenne. — Charles Levengie, rue du Tilleul. — Adolphe Boucher, rue de Wasquehal. — *Du 18.* — Berthe Ruysschaert, rue des Cartiers. — Marguerite Robbezin, rue de la Cloche. — *Mariage.* Auguste Six, 29 ans, négociant, et Jeanne Glorieux, 20 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 17 janvier.* — Pierre Dendoncker, 64 ans, 5 mois, marchand de beurre, au Blanc-Seau. — Angèle Leduc, 6 ans 6 mois 21 jours, rue de Menin. — Jean Dervaux, 70 ans 2 mois, sans profession, Hospice général. — *Du 18.* — Marie Carette, 10 ans 11 mois, sans profession, à la Marlière. — Georges Dupont, 6 mois, chemin du Verolois. — Henri Verbrugghe, 21 ans 1 mois, tisserand, rue Fin de la Guerre. — Pierre Locus, 61 ans 1 mois, rue de la Marlière. Gustave Desneulin, 36 jours, rue de la Marlière.

HEM. — *Déclarations de naissances du 13 décembre au 8 au 15 janvier.* — Marie Dufermont, Place communale. — Marie Lemaire, rue Poivrée — Albert Eculens, hameau du Petit-Lannoy. — *Publication de mariage.* — Adolphe Mouveaux, cocher à Hem, et Angéline Pau, servante, à Annappes. — *Déclarations de décès du 8 au 15 janvier.* — Marie Gérard, 9 mois, hameau de Trois-Baudets.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille TOULEMONDE-HASBROUCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Maria-Adelaïde HASBROUCQ, décédée à Flers, le 17 janvier 1888, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 10 heures, en l'église de Flers. — L'assemblée à la maison mortuaire, sur la Place. — L'obit du mois sera célébré en la même église, le lundi 20 février 1888, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille DEPRAETE-ROBERT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Isidore-Joseph DEPRAETE, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1888, à l'âge de 73 ans administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 20 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue de Toulouse, 17.

Les amis et connaissances de la famille GOETHALS-DESCAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clara-Eléonore DESCAMPS, décédée pieusement à Roubaix, le 18 janvier 1888, à l'âge de 53 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Quentin, 17.

Les amis et connaissances de la famille LOOTEN-BOYYN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amélie BOYYN, veuve de M. Médard LOOTEN, née à Alve-inghem (en Flandre), et pieusement décédée à Roubaix, le 17 janvier 1888, à l'âge de 65 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 198.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph THIBAUT, époux de Dame Eugénie SADIN, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1887, dans sa 79e année, administré des Sacrement de notre mere la Sainte-Eglise. — L'Obit de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement sera célébré en la même église le jeudi 26 courant, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera celebré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 24 janvier 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Anne-Marie DEWESE, épouse de M. Gaspart DELEMAZURE, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1887, dans sa soixante-dixième année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos des ames de : Dame Elise MARCY, épouse de M. Jean DELCOUR, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1887, dans sa 52e année, et de Dame Florine BEAUDUMONT, veuve de M. Auguste MARCY, décédée à Roubaix, le 3 octobre 1886, dans sa 85e année, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 24 janvier 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Joséphine-Aimée DESPATURES, épouse de M. Andre DE THOIT, décédée à Wattrelos, le 24 janvier 1887, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ENCORE ALLMAYER

Le 31 décembre dernier, un individu à la mine fort correcte, se présentait chez M. Rouxel, fabricant d'armes, rue Montmartre.

— Je suis, disait-il, votre voisin. J'habite à deux pas, en face, au numéro 160. Je me nomme George Neuvy, je suis commissionnaire et je viens vous acheter, pour un client d'Alger, six fusils et cinquante revolvers.

Il demanda que la commande fût livrée à son domicile, le 2 janvier.

Avant de partir, il remarqua un fusil et une canne-fusil de nouveaux systèmes.

— Permettez-moi, dit-il, de vous emprunter ces deux modèles. Je vais les montrer à un client qui me fera sans doute de fortes commandes.

Georges Neuvy revint le 2 janvier au matin chez M. Rouxel.

— C'est bien entendu, fit-il, je compte sur ma commande aujourd'hui.

Il voulut emporter un fusil de chasse d'une valeur de 500 francs. Mais le négociant ayant quelque méfiance, dit :

— Je vais vous le faire porter par un employé.

— Eh bien non, je reviendrai, fit Georges Neuvy.

M. Rouxel envoya les armes chez son client dans l'après-midi. Il était absent.

Le lendemain, l'armurier comprenant qu'il avait été victime d'une audacieuse escroquerie, alla porter plainte chez M. Thomas de Colligny, commissaire de police du quartier.

Un grand nombre de commerçants avaient été les dupes de ce Georges Neuvy, entre autres M. Jules Ferry, bottier, rue Auber.

Neuvy avait sous-loué le 20 décembre son appartement de la rue Montmartre à M. Constantine, commissaire des courses de l'organisation policière en France, vices dont profitent largement les malfaiteurs pour perpétrer chaque jour de nouveaux attentat contre les personnes et la propriété.

Il fallait une certaine compétence pour écrire un roman semblable. L'auteur, M. Camille Dayre, y a mis l'expérience qu'il avait acquise dans la pratique des fonctions publiques, et sa démonstration est pleinement justifiée.

C'est, en effet, une véritable armée que cette réunion de grincheux de la haute pègre, de casseroles, de bardits, de manants, de corvettes, de filles de joie, de marmites, de chevaux de retour, de dévisseurs de billards, de doubleurs de sorgues, d'escarpes, de sucesarbins et de philosophes éclaboussant de boue et de sang tout ce qui entoure.

Le 1er volume intitulé : « LES EXPLOITS DE LA ROUSSE » vient de paraître à la Librairie continentale, 76, rue de Rennes, à Paris, dans le format in-18 jésus à 3 fr. 50. Rien de plus curieux et surtout de plus émouvant à lire.

Revue des Deux-Mondes. — Livraison du 15 janvier 1888. — I. Formation de la France contemporaine. Passage de la République à l'Empire, par M. Taine, de l'Académie française. — II. Amour d'automne, troisième partie, par M. André Theuriet. — III. L'assistance par le travail. La fausse indigence, la charité efficace, par M. Maxime Du Camp, de l'Académie française. — IV. De Salonique à Belgrade. II. La Macédoine et la Serbie. — V. La conquête de l'Algérie. Le gouvernement du général Bugeaud. — II. Bugeaud et ses lieutenants, La Molière, Bedeau, Changarnier, par Camille Rousset, de l'Académie française. — VI. L'Océanie moderne. V. Archipel des Philippines, Iles Carolines, les Marshall, Archipel des Mariannes, par M. C. de Varigny. — VII. Poésie. Hercule et les Centaures, par M. José-Maria de Heredia. — VIII. Revue littéraire. La littérature personnelle, par M. E. Brunetière. — IX. Revue dramatique. *L'affaire Clémenceau* au Vaudeville, *Beaucoup de bruit pour rien* à l'Odéon, par M. Louis Ganderax. — X. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — XI. Le mouvement financier de la quinzaine. — XI. Bulletin bibliographique.

La *Revue* publiera dans le courant de l'année :

La vocation du comte Ghislain, par M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française. — Un Artiste, par M. Octave Feuillet, de l'Académie française. — Blanches couronnes, par M. Ludocic Halévy, de l'Académie française. — Les règnes de David et de Salomon, par M. Ernest Renan, de l'Académie française. — La conquête de l'Algérie, par M. Camille Rousset, de l'Academie française. — Le passag de la République à l'Empire, par M. H. Taine, de l'Académie française.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 15 janvier 1888, sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la *Revue*. — Toute traduction ou reproduction des travaux de la *Revue des Deux Mondes* est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'Etranger.

Le **Santal de Midy** est devenu très populaire parmi les jeunes gens ; c'est qu'il guérit en 48 heures les affections qui réclamaient autrefois l'emploi du copahu ou des injections et demandaient des semaines de traitement. Le nom de Midy sur chaque capsule garantit la pureté et l'efficacité de Santal. 30966—16278

Un porte-plume dans un cerveau. — Un cas bien extraordinaire vient de se produire à Londres.

Un commis-voyageur du nom de Moses Raphaël habitant la rue Saint-Paul, tombait malade il y a huit jours. Il fut transporté à l'hôpital, où il mourut mardi dernier. A la constatation médicale, le docteur Doyle, qui avait soigné le malade, trouva en ouvrant le crâne, un porte-plume garni d'une plume, le tout long d'environ trois pouces, attaché à l'os orbital !

Cet hôte étrange se trouvait sans doute là depuis longtemps, car l'os en croissant l'avait partiellement recouvert. Le seul chemin par où la plume ait pu arriver jusqu'au cerveau, c'est en passant par l'œil ou en montant par le nez.

La veuve du défunt a déclaré que son mari ne s'était jamais plaint d'aucun accident, mais que, dans les derniers temps, il souffrait souvent de douleurs de tête.

Les medecins ignorent comment un porte-plume d'une telle grandeur a pu entrer dans le cerveau d'un homme, surtout sans que celui-ci s'en aperçût. Bizarre ! Bizarre !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPECIAL)

La politique russe

Nous avons, dit le *Gaulois*, rencontré hier M. le marquis de Breteuil, député des Hautes-Pyrénées, retour de Saint-Pétersbourg, où il vient de faire un séjour d'un mois pendant lequel, ainsi que l'ont mentionné les journaux russes, il a eu souvent l'honneur d'aller à la cour.

M. de Breteuil s'est excusé de ne pouvoir nous donner des renseignement sur ce qu'il a vu et entendu pendant son voyage.

Tout en regrettant la réserve que M. de Breteuil a cru devoir s'imposer à ce propos, nous avons apprécié le mot